

U2P

La réussite du Plan Régional Santé au Travail n° 3 est le travail collaboratif, très productif, entre institutionnels, partenaires sociaux, experts et acteurs de terrain, au profit de nombreux groupes de travail et notamment au sein du GPRO, Groupe Permanent Régional d'Orientation des conditions de travail.

Dans l'attente des résultats de l'évaluation du PRST 3, une des limites observée est la difficulté de mesurer la portée des productions réalisées par les différents groupes de travail.

Pour le PRST 4, l'enjeu sera d'améliorer la communication, d'innover avec l'utilisation de nouvelles formes de productions et de parfaire le fonctionnement des canaux de diffusion existants afin que les travaux des différents groupes de travail atteignent les chefs d'entreprise et les salariés, en particulier dans les TPE-PME. C'est à cette condition que les travaux du PRST pourront participer à l'appropriation des notions de prévention et de qualité de vie au travail par l'ensemble des entreprises du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Alexandra Jay, Vice-présidente du GPRO



1 et 15 octobre 2020

Réunions d'échange entre désamianteurs et institutionnels (CARSAT RA et Auvergne, DIRECCTE, OPPTBTP, et AIST-LPA) au salon Préventica et à la CARSAT Auvergne à Clermont-Ferrand

13 octobre 2020

Conférence à destination des maîtres d'œuvre « De la conception à l'usage, co construire la santé et la sécurité dans le bâtiment » à la FFB à Villeurbanne

16 octobre 2020

Colloque « Santé et Performance BTP » à la Fédération du BTP Rhône Métropole à Villeurbanne

12 novembre 2020

Séminaire Maintien dans l'emploi à l'INTEFP à Marcy l'étoile

1 décembre 2020

Séminaire de présentation de l'évaluation du PRST 3 et premiers travaux pour la construction du PRST 4 à l'INTEFP à Marcy-l'étoile

CFDT

Le PRST 3 a été un plan novateur pour au moins 2 raisons :
- Sur la méthode, les partenaires sociaux ont réfléchi et défini les orientations du plan. Ils ont souhaité être associés à sa rédaction, à sa mise en œuvre et à son évaluation.
- Sur le fond, le PRST a donné la priorité à la prévention primaire, dans des secteurs et des risques prioritaires pour notre territoire et à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Ce plan régional était donc ambitieux, il a fallu les 4 ans pour conduire l'essentiel des actions prévues. Les premiers éléments d'évaluation montrent que les travaux réalisés ont été de qualité et ont demandé l'implication des différents acteurs. Par contre, la diffusion des actions, l'information des acteurs de terrain dans les entreprises (IRP, direction, management...) ainsi que des travailleurs, ont été les points faibles. Enfin il est difficile de mesurer comment le PRST a été un point d'appui pour renforcer un dialogue social de qualité sur les questions de santé au travail et de QVT.

Tous ces éléments sont fondamentaux et mériteront d'être des points d'attention prioritaires pour le futur plan, autour de la communication, de la diffusion des actions et des bonnes pratiques ainsi que l'accompagnement des acteurs de terrain. Cela demandera également des moyens financiers supplémentaires.

Les résultats et les différentes évaluations en cours du PRST 3, ouvrent des perspectives afin que les outils et préconisations du prochain plan permettent d'agir au plus près des travailleurs, au profit de la prévention des risques professionnels et de la qualité de vie au travail y compris face aux nouveaux défis et contraintes sanitaires.

Jean-Pierre Laurenson, Vice-président du GPRO

Nouveaux livrables

Accessibles sur le site internet de la [DIRECCTE](#)

- [Plaquette relative aux travaux de retrait et d'interventions sur couvertures amiantées](#)
- [La télédéclaration en ligne de dérogation aux travaux dangereux pour les jeunes travailleurs](#)
- [Culture de prévention dans les TPE/PME : retour d'une enquête auprès de dirigeants d'entreprises](#)
- [Questions de prévention : Que faire lorsque...je me trouve dans certaines situations](#)
- Plaquette Pour en savoir plus sur les acteurs et dispositifs du maintien dans l'emploi
- Flashs infos des Clubs de coordonnateurs SPS :
[Flash info 1](#) [Flash info 2](#)

n°6
oct
2020

2016
2020



BULLETIN

Plan régional santé au travail

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITO



Le PRST 3 arrive à son terme dans quelques mois dans un contexte de crise sanitaire qui a mis l'accent sur l'importance de la prise en compte de la prévention des risques et de leur évaluation dans le milieu professionnel. Cette situation n'a pu que renforcer notre volonté à tous d'agir pour aider et inciter les entreprises à trouver les solutions adaptées et efficaces pour y faire face.

Le PRST 3 a offert un cadre facilitateur à la construction d'actions de prévention répondant aux problématiques actuelles dans les entreprises. Ce travail s'est poursuivi pendant la période de confinement et a abouti pour cette fin d'année à différentes manifestations : réunions des entreprises de désamiantage, conférence sur les risques liés aux nanomatériaux, sensibilisation des maîtres d'œuvre à la prévention des risques...

Le travail d'évaluation souhaité par les partenaires sociaux et les membres du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail a également été mis en œuvre. Il doit permettre de mesurer le chemin parcouru tout au long du PRST 3 et également de préparer le PRST 4 sur lequel nous commençons tous déjà à réfléchir.

Pilotes et contributeurs des groupes de travail, institutionnels et préventeurs, vous avez été sollicités pour contribuer à cette évaluation. Je sais que vous y avez consacré du temps et je tiens ici vous remercier pour votre implication dans l'ensemble de ces démarches.

Enfin, la DIRECCTE organisera le 1er décembre prochain un séminaire afin d'échanger sur les enseignements du PRST 3. Nous pourrions également nous projeter sur le PRST 4 qui s'inscrira dans la continuité des actions déjà engagées tout en intégrant les problématiques d'actualité comme les risques liés aux nouvelles organisations ou les liens entre santé publique et santé au travail. J'espère vous y voir nombreux.

Patrick Maddalone
Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Élargir les démarches de prévention primaire des risques professionnels par la prise en compte des parcours professionnels des salariés – Quelques enseignements

L'action, pilotée par l'Aract, partait du constat que les parcours professionnels constituent un facteur d'usure professionnelle important et, potentiellement, un levier puissant de prévention de cette usure.

Trois expérimentations avec des entreprises ont été lancées dont deux dans le secteur des services à la personne (SAP) : une action collective avec 5 structures dans le Cantal ; une action avec une Fédération d'associations dans l'Ain. On peut en tirer quelques enseignements.

Dans les SAP, la notion de parcours professionnel semble ne pas pouvoir se poser : c'est un secteur « mono-métier », celui d'intervenante à domicile. Cette particularité en a pourtant fait un terrain propice à l'expérimentation.

Le fait qu'il y ait peu de métiers réduit effectivement l'horizon de la mobilité inter-métiers. La montée en qualification (devenir AVS, auxiliaire de vie sociale) n'est pas, de plus, forcément gage de prévention de l'usure professionnelle. Les AVS interviennent auprès des personnes les plus dépendantes, avec des problématiques de pénibilité physique, de sollicitation émotionnelle, de contraintes horaires... A côté de la notion classique de parcours (la mobilité professionnelle et sa gestion « RH »), l'expérimentation a fait émerger d'autres manières de penser les parcours, notamment en termes de « parcours de travail » : à quel type d'usure professionnelle exposent les différentes situations de travail ? Comment penser une répartition des interventions qui en tienne compte, à l'échelle de la journée, de la semaine, du parcours dans la structure ? Comment développer des missions spécifiques venant enrichir le métier, en lien avec les évolutions du contexte ?

Élargir les démarches de prévention primaire des risques professionnels par la prise en compte des parcours professionnels des salariés – Quelques enseignements (suite)

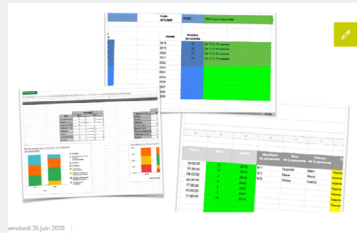
Les structures ont trouvé dans ce questionnaire des idées pour penser des « parcours de travail », en faisant le lien entre actions RH et action Santé au travail : favoriser la variété des missions (tutorat des nouvelles, référentes PRP), réfléchir à des organisations du travail avec des petites équipes d'intervenantes qualifiées alternant le travail auprès de bénéficiaires plus ou moins dépendants... Autant de pistes pour contribuer à prévenir l'usure professionnelle par le levier des

parcours, à côté des actions d'amélioration technique qui trouvent souvent des limites, a fortiori dans les SAP où le travail se fait au domicile des particuliers.

Contacts Aract :

Barbara Duquesne, b.duquesne@anact.fr
Sophie Le Corre, s.lecorre@anact.fr

L'outil « parcours santé au travail »



En marge du PRST, la création de l'outil « parcours santé au travail », financée par la Direccte, s'inscrit dans les travaux menés par les COTEC « QVT » et « culture de prévention ».

Cet outil, construit par ELO et Avenir Solutions, aborde la question de la prévention des risques au travers du prisme économique. Support de dialogue en entreprise,

il permet de suivre les accidents du travail et maladies professionnelles, de comparer les montants investis dans la prévention au regard des coûts générés par la « non santé », et d'identifier des aides financières mobilisables. Pour toute information complémentaire, se reporter au site <https://www.elobs.fr/actualites-elo/un-outil-de-simulation-des-couts-lies-a-la-non-prevention>

Contact : Sandra Dulieu, Direccte, sandra.dulieu@direccte.gouv.fr

Procédure dématérialisée de déclaration de dérogation travaux dangereux

Le groupe de travail Entreprises du BTP et jeunes en formation composé des organisations professionnelles du BTP, de l'académie de Lyon et de la Direccte a souhaité **améliorer et simplifier la procédure de télé déclaration** initiée depuis deux ans : cette télé procédure permet aux entreprises de remplir en ligne leur déclaration de dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs de plus de 15 ans en formation professionnelle.

En effet, outre l'interdiction absolue d'affectation des jeunes à une liste de travaux dits dangereux, l'employeur peut, pour certains travaux dits règlementés, y affecter les jeunes travailleurs notamment **après avoir adressé à l'inspection du travail une déclaration de dérogation.**

Tous les employeurs de jeunes travailleurs en formation, d'au moins 15 ans et de **moins de 18 ans** (apprentis, salariés en contrat de professionnalisation, stagiaires de la formation professionnelle, élèves et étudiants préparant un diplôme technologique ou professionnel) **sont concernés.**

Dans un souci de simplification administrative, les travaux conduits ont permis d'intégrer dans un formulaire toute les informations obligatoires. Ce formulaire s'accompagne de notices claires, didactiques facilitant la compression des textes légaux et réglementaires et aiguillant les employeurs dans l'identification des risques.

Suite à ces travaux le groupe a également :

- Actualisé la [page internet de la Direccte](#) présentant l'ensemble de la réglementation sur les jeunes travailleurs.
- Mis à jour le [flyer d'information](#) reprenant ces informations.

Il reste aux organisations patronales à diffuser largement cette téléprocédure auprès de leurs adhérents.

Contact : Cécile Verset Direccte, cecile.verset@direccte.gouv.fr

TRAVAUX INTERDITS
ET RÉGLEMENTÉS
des jeunes de
moins de 18 ans :
Dérogations possibles
Procédure dématérialisée



Elenca

La construction du déploiement de l'action Elenca s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 avec la finalisation d'une offre permettant de mobiliser davantage de partenaires et de diffuser les enseignements auprès d'un plus grand nombre d'entreprises. Plusieurs travaux sont en cours :

- La mise en visibilité des enseignements et de témoignages d'acteurs sur le site elence.fr qui sera refondu d'ici la fin d'année.
- L'organisation de rencontres au sein de communautés « porteurs » et « consultants ».
- La reconnaissance d'offres d'accompagnement de collectifs d'entreprises, portées par les partenaires.
- La tenue d'un atelier à Préventica le 29/09 sur le thème : Comment allier la QVT et la Performance Globale de l'entreprise.
- De nouvelles rencontres inter-entreprises dans le cadre de la tournée Elenca <https://elence.fr/> portées par Thésame, et inter-écoles organisées par l'Agera.
- La capitalisation des travaux sous une forme opérationnelle pour permettre leur mise en œuvre en autonomie.

Contact : Sandra Dulieu, Direccte, sandra.dulieu@direccte.gouv.fr

Diagnostic territorial

Le diagnostic territorial est un des outils qui sera mis à disposition de nos partenaires pour les travaux de préparation du PRST 4. Le groupe de travail en charge de sa réalisation a terminé la maquette élaborée à partir du répertoire des bases de données déjà en ligne sur le site de la DIRECCTE. La mise en forme, l'analyse et le commentaire des données sont en cours. Les croisements des données, essentiellement fournies par les CARSAT et la DIRECCTE, permettront notamment d'identifier des problématiques en fonction du secteur professionnel et géographique, en fonction du genre ou de l'âge des travailleurs. Il constituera un élément de la photographie de départ pour la construction et la mise en œuvre des actions du futur PRST 4.

L'harmonisation des saisies de données de santé prévue dans les services de santé travail (SST) permettra d'enrichir les informations et la définition des indicateurs selon les thématiques et les secteurs professionnels et géographiques retenus.

Contact : Nathalie Blanc, Direccte, nathalie.blanc@direccte.gouv.fr

Annuaire des équipementiers

L'[annuaire des équipementiers](#) réalisé par Novalim-Alimentec, en partenariat avec la CARSAT Rhône-Alpes et la DIRECCTE AURA, compte actuellement plus de 70 équipementiers.

Il permet d'identifier les fournisseurs de matériel et vise à promouvoir l'intégration de l'ergonomie dès la conception.

En effet, le fournisseur de matériel devra avoir des compétences en ergonomie, proposer au client une démarche de conception participative et pluridisciplinaire, avec la rencontre des futurs utilisateurs et personnes, itérative pour permettre des réajustements du projet d'équipement, et globale pour prendre en compte les différentes exigences de conception et d'utilisation (budget, délais, implantation, organisation, maintenance, évolutions, ...).

Contact : Sandra Dulieu, Direccte, sandra.dulieu@direccte.gouv.fr

Clubs de coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé (CSPS)

Dans le cadre de l'action de la Carsat Rhône Alpes, le comité de pilotage régional (COPIR) des clubs de la coordination SPS a décidé de renforcer son organisation dans le contexte de la Covid19, en prenant deux initiatives :

- augmentation du nombre de réunions des clubs et du Copil, organisées à distance,
- édition de recommandations en rapport avec la coordination SPS et la Covid19.

Deux flashs info ont été réalisés à ce titre, largement diffusés au sein des clubs et du réseau BTP des Carsat. Ils portent sur « les référents Covid19 » [Moa \(maitre d'ouvrage\)](#) et [entreprise](#), avec notamment des recommandations sur :

- leurs fonctions respectives,
- des check-list pour les aider,
- le non cumul de fonctions du coordonnateur SPS,
- les modalités de coopération, d'organisation et l'autorité du référent Covid19 Moa.

Contact : Pascal Sergi, Carsat Rhône-Alpes, pascal.sergi@carsat-ra.fr